

Nombre 1

Octobre 1985

L'INITIATIVE DE DÉFENSE STRATÉGIQUE : QU'EN PENSE LE CANADA?

par Gregory Wirick

L'INITIATIVE DE DÉFENSE STRATÉGIQUE

“Nous nous lançons dans un projet dont l'objet est de changer le cours de l'histoire.” C'est en ces mots que le Président des États-Unis annonçait à la nation, dans une émission télévisée le 23 mars 1983, qu'il allait inviter les scientifiques américains à trouver les moyens de rendre les armes nucléaires “impuissantes et désuètes”. Le discours de la “Guerre des étoiles” - c'est ainsi qu'on baptisa presque tout de suite ces propos audacieux de M. Ronald Reagan - prit bon nombre de ses propres conseillers au dépourvu. Dès lors, une activité fébrile anima Washington, tandis que les technocrates s'efforçaient d'exprimer en termes concrets ce que le Président avait voulu dire exactement.

Le sens du message était clair : la suprématie de la doctrine stratégique classique, c'est-à-dire la théorie de la destruction mutuelle assurée (MAD) ou de la dissuasion fondée sur la menace de représailles, était remise en question. Pour la remplacer, le Président formulait l'hypothèse suivante : “Ne serait-ce pas merveilleux si le monde libre pouvait vivre en paix en sachant que sa sécurité n'est pas liée à la menace de représailles américaines immédiates destinées à dissuader les Soviétiques d'attaquer, et que nous pouvons intercepter et détruire les missiles balistiques stratégiques avant qu'ils touchent notre sol ou celui de nos alliés.”¹

Il y avait cependant un problème : en s'engageant dans un tel plan de défense, les États-Unis ne risquaient-ils pas de violer le Traité sur les missiles antimissiles (ABM) de 1972, pierre d'angle de la doctrine MAD et sans doute le plus important accord sur la limitation des armements que les superpuissances aient conclu depuis le début de l'ère nucléaire? Le Traité empêche les superpuissances de posséder plus de 100 missiles antimissiles, qui doivent tous être regroupés dans une seule base. Voilà qui rend impossible l'installation d'un système de défense à l'échelle du territoire, l'article V du

Traité interdisant aux deux signataires (traduction) “de mettre au point, de mettre à l'essai ou de déployer des systèmes ou des éléments ABM, en mer, dans les airs, dans l'espace ou montés sur des bases terrestres mobiles”. D'un autre côté, il n'empêche pas les deux superpuissances de mener des recherches, ce qu'elles font activement depuis 1972.

Au lendemain de son discours, M. Reagan chargea deux commissions présidentielles d'examiner les dimensions technologiques et politiques de sa proposition. Le Groupe de travail sur la technologie de défense (*Defence Technology Study Team*), présidé par le scientifique James Fletcher, fut baptisé Commission Fletcher; par ailleurs, une autre commission comprenant deux équipes se pencha sur la stratégie de sécurité dans l'avenir (*Future Security Strategy*) et s'intéressa plus particulièrement aux aspects politiques. Après qu'un groupe supérieur mixte eut examiné et intégré les données, il présenta ses conclusions en novembre 1983.² Les deux commissions d'experts rejetèrent l'idée originale du Président, à savoir qu'il était possible de déployer un réseau de défense parfait, et elles affirmèrent plutôt qu'un système limité de défense pourrait réduire sensiblement l'ampleur d'une attaque ennemie et accroître l'incertitude des dirigeants soviétiques, ce qui renforcerait la dissuasion, par conséquent. D'aucuns ont alors soutenu qu'une telle démarche inciterait les Soviétiques à conclure plus diligemment des accords sur la limitation des armements et intensifierait la volonté des Américains de défendre leurs alliés, du fait de la certitude accrue que l'Union soviétique n'oserait attaquer les États-Unis.

C'est ainsi que les recommandations des commissions d'experts débouchèrent sur la Directive n° 119 sur la sécurité nationale, qui donna naissance à l'Initiative de défense stratégique (IDS). La Directive préconisait la mise sur pied d'un programme exclusif pour montrer qu'il était techniquement possible d'améliorer la dissuasion... en mettant davantage l'accent sur les moyens de défense stratégique.³

244-243-443

L'IDS allait donc favoriser la recherche sur les technologies applicables à la défense contre les missiles balistiques et aux armes anti-satellites; elle comporterait cinq grands volets :

1. surveillance, acquisition d'objectifs, poursuite et destruction;
2. armes à énergie dirigée (lasers et faisceaux de particules);
3. armes à énergie cinétique destinées à détruire l'objectif par collision plutôt que par une explosion ou par l'effet d'une énergie dirigée;
4. analyse des systèmes et intégration des moyens au combat;
5. programmes de soutien.

L'Administration américaine estima que ces programmes coûteraient 26 milliards de dollars au cours d'une période de cinq ans et elle demanda 1,77 milliard pour l'année financière 1985, chiffre que le Congrès ramena plus tard à 1,4 milliard de dollars.

Le plan initial du Président, qui voulait créer un bouclier impénétrable pour défendre toute la population des États-Unis et leurs alliés, avait été remodelé, mais les porte-parole officiels continuaient d'affirmer que la défense totale demeurerait l'objectif ultime du projet. Pourtant, les modifications apportées témoignaient d'une certaine sensibilité à la pluie de critiques qu'avait dès le début suscitées la proposition du Président. Diverses opinions avaient été publiées, y compris un rapport rédigé en avril 1984 pour le compte du *U.S. Congressional Office of Technology Assessment*, qui concluait que "nous sommes encore si loin de pouvoir déployer ne serait-ce qu'un réseau de défense quasi parfait qu'il ne faut pas en faire accroire au public à cet égard ni fonder la politique nationale sur une telle possibilité".⁴

On décida donc de mettre l'accent, à moyen terme, sur des mesures restreintes destinées à défendre les États-Unis contre des attaques nucléaires limitées ou à minimiser les conséquences possibles d'une attaque nucléaire généralisée. M. Paul Nitze, principal conseiller du Président en matière de limitation des armements, parla dès lors d'un nouveau concept de dissuasion fondé sur la sécurité mutuelle assurée, c'est-à-dire sur la possibilité pour le pays attaqué de faire échouer l'attaque de son agresseur. M. Nitze ajouta deux conditions : les nouveaux systèmes doivent être capables de "survivre", sinon leur vulnérabilité incitera l'adversaire à attaquer le premier, et ils ne doivent pas être trop coûteux, c'est-à-dire que leur prix doit nous permettre d'accroître nos moyens de défense de façon à enlever à l'adversaire toute velléité d'augmenter ses forces offensives pour surmonter nos réseaux de défense.⁵

Ces considérations mises à part, le gouvernement persista à réexaminer son plan de défense stratégique, et ce, pour trois raisons fondamentales que Nitze a résumées ainsi :

1. d'une part, l'idée que les "critères clefs de puissance stratégique" confirment la supériorité soviétique et d'autre part, le fait que les pourparlers SALT (Entretiens sur la limitation des armements stratégiques) n'ont pas permis d'établir un équilibre équitable et stable dans le domaine des armes nucléaires offensives;
2. la conviction du Président que, "même si la dissuasion fondée sur la menace de représailles nucléaires doit demeurer la clef de voûte de la politique américaine en matière de sécurité dans l'avenir prévisible, les États-Unis ne doivent pas s'y borner indéfiniment";
3. les progrès formidables qui se sont accomplis au cours de la dernière décennie dans de nombreux domaines reliés à la défense contre les missiles balistiques (les capteurs, la micro-électronique et l'informatique, par exemple).⁶

LES RÉACTIONS INITIALES DU CANADA

Dès l'origine, l'IDS a divisé l'opinion politique canadienne. Le gouvernement Mulroney, qui a pris le pouvoir en septembre 1984, sembla adopter une position ambivalente. Tandis que le ministre des Affaires extérieures, M. Joe Clark, exprimait de sérieuses réserves, son collègue de la Défense, M. Robert Coates, s'enthousiasmait à l'idée que l'industrie canadienne retirerait des avantages énormes en participant à l'IDS. Quant à lui, le Premier ministre se gardait de formuler une quelconque opinion.

C'est M. Joe Clark qui fit la première déclaration officielle du gouvernement sur la question, à la Chambre des communes, le 21 janvier 1985.⁷ Il affirma alors que l'Occident faisait preuve de "sagesse" en menant des recherches sur la faisabilité des systèmes défensifs, compte tenu des progrès réalisés récemment par les chercheurs soviétiques, mais il se réjouit à l'idée que les prochaines négociations américano-soviétiques sur les armements porteraient aussi sur ces systèmes. Il souligna par ailleurs que la mise au point et le déploiement de systèmes spatiaux "seraient contraires au Traité ABM tel qu'il existe actuellement", traité que le Canada appuie sans réserve. À cet égard, le gouvernement canadien trouva un certain réconfort dans l'affirmation du Président Reagan, selon laquelle les É.-U. "n'iraient pas au-delà de la simple recherche sans discussions et négociations". Dans le long débat

qui suivit ce jour-là aux Communes, les députés libéraux et néo-démocrates s'opposèrent catégoriquement à toute forme de militarisation de l'espace extra-atmosphérique et ils interrogèrent le gouvernement sur ses intentions.

Les partis de l'Opposition cherchaient avant tout à savoir s'il existait un lien entre l'IDS et la modernisation prévue du réseau de radars d'alerte du NORAD. Des inquiétudes semblables furent exprimées dans le rapport du Comité spécial du Sénat sur la Défense nationale intitulé *La défense aérienne du territoire canadien*, paru le 23 janvier. À la mi-février, quand le Comité permanent des Affaires extérieures et de la Défense nationale tint audience sur les plans de modernisation des moyens de défense aérienne, les débats portèrent encore une fois sur les liens possibles entre l'IDS et le nouveau Système d'alerte du Nord (SAN) dont on envisageait la mise en place.⁸ Les ministres du gouvernement nièrent encore et encore l'existence de tels liens. Mais les craintes à cet égard furent ravivées pendant la visite de M. Paul Nitze à Ottawa, le 6 mars, celui-ci ayant refusé d'affirmer que le Système d'alerte du Nord ne serait jamais intégré à l'IDS.⁹ Une semaine plus tard (soit le 13 mars), le ministre de la Défense récemment nommé, M. Erik Nielsen, annonça à la Chambre que le gouvernement avait approuvé la construction du SAN et qu'un accord allait être signé à ce sujet pendant le sommet que le Président Reagan et le Premier ministre Mulroney devaient tenir à Québec le 18 mars.

L'INVITATION

Le sommet de Québec prépara en quelque sorte l'invitation officielle à participer à l'IDS que les États-Unis allaient lancer au Canada. Quelques jours plus tard, le Premier ministre fit sa première déclaration publique sur la question quand il affirma avec désinvolture qu'il envisagerait une telle participation si cela devait permettre de créer 10 000 emplois à Winnipeg.¹⁰ Ce fut le Secrétaire américain à la Défense, M. Caspar Weinberger, qui adressa l'invitation officielle à tous les ministres de la Défense de l'OTAN, pendant leur réunion au Luxembourg, le 26 mars. M. Weinberger pria les gouvernements intéressés de lui faire connaître leur décision dans les 60 jours, mais il avait imposé cette échéance sans consulter Washington. Tant la Maison Blanche que le Département d'État s'empressèrent d'ailleurs de le lui reprocher. De son côté, M. Weinberger écrivit à M. Nielsen et aux autres ministres de la Défense pour leur dire de ne pas prendre l'échéance trop au sérieux; malgré tout, dans diverses capitales des pays de l'OTAN, on avait eu le temps de s'indigner.¹¹

Le Premier ministre confirma l'invitation le 27 mars, en déclarant aux journalistes que le Canada prendrait sa décision en temps opportun, en tenant compte des dispositions du Traité sur les missiles antimissiles.¹² Il exprima toutefois des réserves tant cette journée-là que le lendemain, dans sa circonscription, quand il avoua n'éprouver pour toutes ces questions qu'un enthousiasme limité.¹³ Cette observation lui valut les réprimandes de l'*Ottawa Citizen* qui recommanda au Premier ministre, dans l'éditorial du 1^{er} avril, de cesser de s'interroger en public avant que le Cabinet soit parvenu à un consensus. Quant à lui, le *Toronto Star* fut plus catégorique : dans l'éditorial du 31 mars, il conseilla au gouvernement d'éviter toute participation à l'IDS.

Le 18 avril, le *Globe and Mail* fit paraître sur le sujet son premier éditorial intitulé *Stay out of the SDI* (IDS : s'abstenir!). Le journal soutenait que les États-Unis garderaient certainement pour eux les contrats relatifs aux technologies de pointe les plus vitales et qu'ils confieraient en sous-traitance seulement les travaux moins intéressants sur le plan scientifique, lesquels supposeraient de toute façon de longues recherches et beaucoup de capitaux et engendreraient relativement peu d'emplois, somme toute.

Le même jour, le ministre des Affaires extérieures, M. Joe Clark, annonçait que le Cabinet avait choisi le haut fonctionnaire Arthur Kroeger pour diriger une petite équipe d'experts chargée d'étudier l'invitation américaine et d'en évaluer les conséquences stratégiques, scientifiques et économiques.

LE COMITÉ MIXTE

Le 14 mai, le gouvernement déposa son Livre vert sur les relations extérieures intitulé *Compétitivité et sécurité*, et il annonça la formation d'un comité parlementaire mixte spécial pour l'étudier. Un débat s'engagea aussitôt du fait que l'ordre du jour ne mentionnait aucunement la participation du Canada à l'IDS. L'Opposition déclara que ses représentants ne siègeraient pas au Comité, sauf si le gouvernement acceptait d'attendre, pour prendre une décision sur l'IDS, que des audiences publiques aient eu lieu et que le Comité ait déposé son rapport intérimaire. Le 16 mai, M. Clark résolut la question en annonçant que le gouvernement ne prendrait aucune décision avant trois ou quatre mois, ce qui donnait au Comité amplement le temps de rédiger son rapport intérimaire.

Le Comité devait examiner le dossier des échanges bilatéraux avec les États-Unis et la question de la participation du Canada au programme de recherche de l'IDS. Il comprenait cinq sénateurs et 12

députés, et il fonctionnait sous la co-présidence du sénateur Jacques Flynn (Québec) et du député de London West, M. Thomas Hockin, politicologue. Le Comité comptait par ailleurs 10 députés conservateurs, 5 Libéraux et 2 Néo-démocrates. Parmi les membres de l'Opposition siégeant au Comité figuraient le porte-parole des Libéraux pour les Affaires extérieures, M. Jean Chrétien, le Libéral Lloyd Axworthy, et la porte-parole néo-démocrate pour les Affaires extérieures, M^{me} Pauline Jewett, toutes des personnes qui avaient particulièrement harcelé le gouvernement au sujet de l'IDS. Les audiences publiques devaient commencer à Halifax le 15 juillet et se poursuivre à Ottawa, Montréal, Toronto, Vancouver, Calgary et Winnipeg.

Avant le début des audiences, le parti Libéral mit sur pied un groupe d'étude sur la paix, la sécurité et le désarmement mondial, sous la présidence de M. Jean Chrétien. Le groupe entendit les témoignages de 71 groupes dans six villes différentes, entre le 27 mai et le 7 juin, et il publia son rapport le 13 juillet, deux jours seulement avant que le Comité mixte ouvrît ses audiences publiques. Un peu partout, on pensa que toute cette manœuvre avait pour seul but d'embarrasser le gouvernement et l'on ne fut pas du tout surpris de constater que, dans sa recommandation, le groupe d'étude s'opposait avec force à la participation du pays à l'IDS; en général, la presse accueillit donc le rapport avec scepticisme.¹⁴

Malgré les limites que le temps impose et les distractions propres à la saison des vacances, le Comité fut surpris de la réaction publique. Bien qu'il eût accordé un mois seulement aux intéressés pour faire connaître leur opinion, près de 700 particuliers et organismes lui firent parvenir des mémoires, la grande majorité de ceux-ci portant sur l'IDS. Le Comité entendit également 127 témoins invités et 196 autres personnes sans affiliation spéciale. Bon nombre des exposés et mémoires représentaient en eux-mêmes un effort énorme de la part de citoyens qui, d'un océan à l'autre, n'avaient ménagé ni le temps ni l'énergie pour faire valoir leurs points de vue.

Des particuliers, des organismes s'intéressant à la paix et à la sécurité, l'industrie, le monde syndical, des groupes militaires et religieux, des universitaires, des diplomates et des stratèges, tous ont témoigné devant le Comité mixte. Les questions qu'ils ont soulevées tombent en gros dans quatre catégories distinctes : la dimension économique de l'IDS, la fiabilité technique, son incidence sur le processus de limitation des armements et sur les relations Est-Ouest, et ses effets sur la souveraineté du Canada et sur sa réputation internationale.

1) La dimension économique

Quelle que fût leur position sur l'IDS, la plupart des observateurs ont convenu qu'elle n'engendrerait pas beaucoup d'emplois, vu notamment que les recherches que le Canada serait appelé à mener exigeraient d'énormes capitaux. Le Centre canadien pour la limitation des armements et le désarmement a résumé ces arguments dans un rapport diffusé le 19 août, quelques jours avant la parution du rapport intérimaire du Comité mixte. Le Centre a estimé que seulement 2 034 emplois seraient ainsi créés directement, et 6 366 indirectement, à supposer qu'un pour cent du budget de l'IDS serait dépensé au Canada au cours des cinq ans que durerait le programme de recherche (traduction) : ". . . ces résultats sont insignifiants tant pour le secteur canadien des technologies de pointe que pour l'ensemble de l'économie nationale".¹⁵

Quant aux autres retombées économiques qui découleraient de l'importance accordée aux techniques de pointe dans le cadre des recherches axées sur l'IDS, elles ont donné lieu à un débat plus serré. Des groupes industriels ont soutenu que le Canada ne pouvait se permettre de s'en désintéresser. L'Association des industries aérospatiales du Canada (AIAC), qui représente 156 sociétés employant 45 000 employés, a fait valoir que la recherche produirait une "énorme poussée technologique" qui aurait des répercussions sensibles dans le secteur civil, l'idée étant généralement admise dans l'industrie aérospatiale internationale que 90 p. 100 des recherches et des découvertes technologiques profitent autant au secteur militaire qu'à l'élément civil de l'industrie. En conclusion, l'AIAC a émis une mise en garde : le refus de participer à l'IDS risquerait de provoquer un "exode des scientifiques", car les sociétés canadiennes ne seraient sans doute pas autorisées à mener des travaux pour l'IDS, sauf dans les rares cas où les É.-U. seraient incapables d'obtenir les techniques voulues chez eux ou dans un autre pays participant. L'Association formula une autre opinion du même genre : ". . . un tel refus . . . pourrait mettre le Canada dans une position difficile pour conserver, voir élargir, l'accès au marché américain si vital pour son économie."(sic)

Un rapport paru dans l'édition du 10 août de l'*Ottawa Citizen* et portant sur une étude confidentielle menée par la maison *Spar Aerospace* pour le cabinet fédéral fit naître certains doutes quant à l'uniformité de l'opinion de l'industrie en général. Le rapport révélait qu'en privé, l'industrie s'attendait à récolter peu d'avantages de l'IDS et que le seul moyen s'offrant au Canada s'il voulait profiter à fond de cette dernière consistait pour lui à lancer

son propre programme pour compléter l'effort américain. Bien que la société *Spar* n'eût pas comparu devant le Comité, son rapport suscita beaucoup d'intérêt.

2) La fiabilité technique

Bon nombre des opposants à la participation du Canada à l'IDS ont cité des témoignages de la *Union of Concerned Scientists* et d'autres organismes américains, ou encore des études qui mettent sérieusement en doute la fiabilité technique d'un système de défense contre les missiles balistiques. Dans les cinq semaines ayant suivi l'invitation des É.-U., 780 scientifiques et ingénieurs canadiens ont signé une déclaration par laquelle ils s'opposaient à l'idée de participation et refusaient de coopérer avec le gouvernement si jamais il décidait d'accepter la proposition américaine. Les informaticiens n'ont certes pas mâché leurs mots; ainsi, quarante membres du département d'informatique de l'Université de Toronto ont envoyé au gouvernement une lettre précisant que les connaissances informatiques exigées par l'IDS dépassent les techniques actuelles et toutes celles qu'on pourra mettre au point dans un avenir prévisible.¹⁶

Si les intervenants favorables à la participation canadienne à l'IDS ont souligné que tous ces points de vue préjugeaient ce qui n'était en fin de compte qu'un programme de recherche, l'informaticien David Parnas de l'Université de Victoria a fait valoir avec insistance que les progrès nécessaires supposaient une "révolution dans le domaine des mathématiques" et que c'était une erreur de croire un tel miracle possible. M. Parnas, qui avait démissionné de son poste au sein d'une équipe de la SDIO menant des recherches informatiques sur l'intégration des moyens de combat, a formulé devant le Comité une critique dévastatrice sur la SDIO même et sur les aspects de l'IDS relatifs à l'ingénierie du logiciel.¹⁷

3) La limitation des armements

La plupart des mémoires présentés au Comité mixte ont parlé de l'incidence de l'IDS sur le processus de limitation des armements et sur les relations Est-Ouest. C'est également sur cette question que le débat est devenu le plus doctrinal. Tandis que les groupes pacifistes soutenaient que le programme de recherche ne représentait rien de moins qu'une autre étape de la prolifération alarmante des armes de toutes sortes et un obstacle de taille au progrès des pourparlers sur la limitation des armements entre les superpuissances, des organismes tels que l'Institut canadien d'études stratégiques (ICES) avançaient que les efforts américains étaient

absolument nécessaires pour faire contrepoids aux progrès des chercheurs soviétiques.

Toutefois, M. John Polanyi, professeur de chimie à l'Université de Toronto, a contesté la thèse de l'ICES en faisant observer que ni le Pentagone, ni la Commission Scowcroft, mise sur pied par le Président Reagan et ayant eu accès à tous les rapports des services de renseignement, n'avaient vu la nécessité d'accélérer les recherches sur les systèmes ABM. Il a de plus cité une étude menée par le Département américain de la Défense, qui compare, aux É.-U. et en URSS, l'évolution de 13 technologies nécessaires pour déployer un réseau perfectionné de défense contre les missiles balistiques : l'étude concluait que les Américains devançaient les Soviétiques dans douze domaines et que les deux pays étaient nez à nez dans le treizième, à savoir les dispositifs à énergie dirigée.¹⁸

En revanche, l'ancien sous-ministre de la Défense nationale, M. C.R. Nixon, a souligné que la recherche reliée à l'IDS a pour principal objet d'établir si un système de défense contre les missiles balistiques peut donner les résultats escomptés et de prouver que des systèmes efficaces de ce genre renforceraient la dissuasion en vertu du principe même de l'interdiction (deterrence denial). S'il subsiste des doutes après des recherches poussées, cette incertitude serait en soi un élément de dissuasion et de garantie pour les deux camps : un agresseur éventuel ne pourrait être sûr de réussir en attaquant le premier et il ne pourrait non plus compter sur ses propres dispositifs de défense pour se protéger des représailles.¹⁹

C'est le Centre canadien pour le contrôle des armements et le désarmement qui a formulé la répartition la plus au point, en exhortant le Canada à "promouvoir le contrôle des armements" (sic) en travaillant assidûment pour s'assurer que la recherche reliée à l'IDS ne dépassera pas des limites raisonnables. Il incomberait ainsi à notre pays de dénoncer toute violation du traité ABM et d'exprimer clairement ses craintes de concert avec ses alliés européens. Le Centre s'est dit contre la participation officielle du Canada à l'IDS et il s'est opposé à ce que le gouvernement accorde un appui quelconque aux entreprises privées désireuses d'épauler les Américains; les sociétés canadiennes pourraient cependant chercher à obtenir des contrats dans le cadre de l'IDS. En tendant officiellement la main aux États-Unis, ou en les appuyant directement dans cette entreprise, (traduction) "le gouvernement risquerait de se lier à l'IDS; dès lors, toute critique ouverte de l'IDS, voire tout éloignement par rapport à elle, seraient beaucoup plus coûteux politiquement parlant, advenant que la conjoncture rende de telles attitudes nécessaires dans l'avenir".

4) *La souveraineté et la réputation du Canada*

Plusieurs témoins se sont inquiétés des effets que la décision aurait sur la réputation internationale du Canada et sur l'exercice de sa souveraineté. Le politologue Adam Bromke, de l'Université McMaster, a déclaré qu'en participant à la recherche reliée à l'IDS le Canada passerait outre aux principes fondamentaux de la politique étrangère qu'il suit depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, à savoir appuyer l'Alliance occidentale tout en s'efforçant d'atténuer les tensions entre l'Est et l'Ouest et en favorisant la limitation des armements.²⁰ Reprenant les mêmes arguments, le Mouvement canadien pour une fédération mondiale a dit craindre que toute participation à l'IDS détruirait la réputation du Canada en tant que nation s'étant vouée au règlement pacifique des litiges internationaux, aux missions de maintien de la paix organisées par l'ONU, et à la négociation de nombreux accords sur la limitation des armements.²¹

Le Conseil des Canadiens a laissé entendre que l'IDS nécessiterait quasi certainement le déploiement de détecteurs et d'intercepteurs de missiles balistiques en territoire canadien; il a ajouté que la participation directe du Canada au programme risquait aussi de compromettre encore davantage sa souveraineté.²² Le Conseil canadien des églises a repris le même argument : le Canada pourra difficilement s'opposer au déploiement dans le nord s'il participe aux recherches.²³ Le Conseil a souscrit aux observations formulées par le groupe *Project Ploughshares* à Ottawa; celui-ci a soutenu qu'à la faveur de l'IDS, des pressions plus grandes s'exerceraient pour que soient déployés des réseaux complets de défense aérienne dans le nord. Ce même groupe s'est inquiété du "fait que l'IDS aille à l'encontre de ce que nous avons toujours prétendu au Canada . . . Nous avons toujours prôné le recours à des moyens politiques plutôt qu'à des moyens militaires ou technologiques".²⁴

Autres réactions

Tandis que le débat sur l'IDS se poursuivait devant le Comité, d'autres voix se faisaient entendre en dehors des salles d'audience. Le gouvernement fit savoir qu'il avait reçu une quantité anormale de courrier sur la question (la majorité des correspondants s'opposant à l'IDS), phénomène qu'on attribua en partie à la campagne qu'avaient lancée en février le maire d'Ottawa, M^{me} Marion Dewar, et M^{me} Joanne Miller de Saskatoon. En revanche, un sondage Gallup mené au début de juillet révéla que 53 p. 100 du public favorisait la participation à l'IDS, tandis que 65 p. 100 abondaient dans le

même sens à condition que cela crée des emplois pour les Canadiens (sondage effectué entre les 10 et 30 juin).

LE COMITÉ PREND SA DÉCISION

La décision que le Comité mixte envisageait de prendre fut d'abord connue à la faveur d'une fuite d'information. Le 21 août, la presse apprit qu'une motion recommandant un refus catégorique de participation avait été défaite de justesse par une seule voix. Neuf Conservateurs avaient voté contre la motion qu'avaient par ailleurs appuyée un Conservateur et tous les députés de l'Opposition membres du Comité.

Le rapport en soi présentait quatre options au gouvernement : acceptation inconditionnelle de l'invitation des É.-U., acceptation conditionnelle, refus absolu et refus mitigé. Le Comité n'a pas pu se ranger majoritairement d'un côté ni de l'autre, parce qu'il n'avait pas eu accès à des renseignements techniques classifiés; cependant, les membres de l'Opposition ont souligné qu'ils en avaient suffisamment entendu pour rejeter l'invitation, et c'est d'ailleurs pourquoi ils ont annexé au rapport des déclarations de dissidence on ne peut plus claires. Il était toutefois évident que la majorité des membres du Comité souhaitaient l'adoption d'un compromis, c'est-à-dire d'une décision nuancée, tout en marquant une certaine préférence dans le texte du rapport pour un refus mitigé. M. Tom Hockin, un des présidents du Comité, a confirmé cela quand il a déclaré à la presse qu'en fait, le Comité avait provisoirement répondu "non" à Washington.

La préférence du Comité transpirait dans la description des quatre options qu'il présenta au gouvernement.²⁵ Parmi les inquiétudes exprimées dans le rapport, citons notamment les suivantes :

Acceptation inconditionnelle

- En choisissant de participer pleinement aux travaux de recherche, le Canada risquerait de devoir participer aussi aux étapes suivantes, vu que la distinction entre la recherche et le développement n'est pas claire.
- Même si le Canada s'engage pleinement aux côtés des États-Unis, il est peu probable que les entreprises canadiennes reçoivent de gros contrats. Advenant que le Canada soit tenu à l'écart des secteurs vitaux de recherche, l'exode de nos scientifiques vers les É.-U. se poursuivrait sans doute aussi rapidement, même si le gouvernement acceptait l'invitation américaine. Qui plus est, si des experts canadiens exécutent effectivement des travaux d'envergure dans le cadre de

l'IDS, des ressources financières et humaines précieuses seront mobilisées au détriment d'autres programmes de technologie de pointe.

- Plus avant dans le programme, il pourrait être "extrêmement difficile" de s'en retirer.

Acceptation conditionnelle

- Le Canada s'en tiendrait aux domaines où il a des compétences particulières ou qui intéressent directement sa sécurité (les communications et la surveillance, par exemple) et à des technologies qui ne risqueraient pas d'être déstabilisatrices ni de gêner les efforts déployés en faveur de la limitation des armements.
- Pourtant, une acceptation mitigée n'influerait pas sensiblement sur la politique américaine; avantages et coûts seraient à peu près les mêmes que pour la première option. Le Canada se verrait certainement accusé de favoriser "une escalade de la course aux armements", ce qui entraverait ses efforts diplomatiques dans les réunions internationales sur la limitation des armements.

Refus mitigé

- En n'étant pas lié officiellement à l'IDS, le Canada serait mieux placé pour surveiller les programmes de défense stratégique des deux superpuissances et exprimer ses craintes en conséquence.
- En opposant un refus mitigé, le Canada ne romprait pas les ponts; une telle décision ne l'empêcherait pas de participer au programme plus tard après en avoir analysé à fond toutes les ramifications.
- C'est cette option qui s'harmonise le mieux avec l'idée d'un programme canadien civil et militaire de recherche spatiale.
- Un grand inconvénient : le Canada risquerait de ne pas être tenu au courant de l'évolution des technologies de défense, dont certaines pourraient se rapporter à la défense de son territoire.

Refus absolu

- Le secteur privé ne serait pas autorisé à participer aux recherches, ce qui nuirait sans doute aux rapports canado-américains en matière de défense et "diminuerait la confiance qui a permis une assez libre circulation de l'information entre nos deux pays et contribué puissamment à la sécurité canadienne".

En termes généraux donc, le Comité a recommandé au gouvernement de ne déroger ni à l'esprit ni à la lettre du Traité ABM. Il a fait valoir qu'au moment de prendre sa décision, le gouvernement ferait preuve de sagesse en subordonnant les facteurs technologiques et économiques à la limitation des armements et aux dimensions stratégiques. Le Comité a également souligné l'importance pour l'industrie aérospatiale canadienne d'adopter un plan cohérent qui prendrait en compte tant les objectifs civils que militaires. Les trois questions sur lesquelles la majorité des membres du Comité n'a pu parvenir à un consensus étaient les suivantes :

1. l'incidence de la participation du Canada aux recherches sur ses efforts en faveur de la limitation des armements;
2. l'ampleur de l'engagement que les États-Unis attendraient du Canada, et son influence sur l'aptitude de notre pays à assumer ses responsabilités et ses rôles militaires actuels;
3. quel programme technologique profiterait le plus à l'industrie spatiale canadienne et favoriserait le mieux les objectifs militaires du pays.

LA DÉCISION DU GOUVERNEMENT

Après avoir longuement discuté d'une vaste gamme de sujets avec son cabinet et après s'être entretenu avec le Caucus du parti, le Premier ministre a fait connaître la décision du gouvernement au Président Reagan au cours d'une conversation téléphonique qui dura 15 minutes, vers 15 h 20 le samedi 7 septembre. L'énoncé de la décision et le texte de la réponse fournie par le ministre de la Défense, M. Nielsen, à son homologue américain, M. Weinberger, furent communiqués à la presse le même jour.

Le gouvernement avait conclu que les politiques et les priorités du Canada ne l'autorisaient pas, en tant qu'État, à appuyer les recherches reliées à l'IDS. Le Premier ministre s'empressa cependant d'ajouter que, "même si le Canada ne compte pas participer de gouvernement - à - gouvernement au programme de recherche de l'IDS, les institutions et entreprises privées intéressées à y prendre part vont continuer de pouvoir le faire" (sic).²⁶ M. Mulroney fit valoir la conviction du gouvernement que les recherches entreprises par les États-Unis dans le cadre de l'IDS ne violaient pas le Traité ABM et attestaient d'une certaine prudence, compte tenu des progrès remarquables accomplis par les chercheurs soviétiques et du fait que l'URSS avait déployé le seul système anti-missiles balistiques existant dans le monde. Dans sa lettre, M. Nielsen

exprimait la certitude (traduction) "que la coopération poussée existant entre nos deux pays dans le domaine des recherches axées sur la défense profite aux deux nations et qu'il convient d'en favoriser la croissance".

Dans l'ensemble, les porte-parole libéraux et néo-démocrates acclamèrent la décision du gouvernement en disant qu'elle corroborait les arguments de l'Opposition; de son côté, M. James Stark, président du mouvement *Operation Dismantle*, a exprimé le point de vue de nombreux groupes pacifistes quand il a déclaré : "Nous allons considérer cela comme une victoire. Nous n'en remportons pas beaucoup, vous savez!"²⁷ Les deux principaux journaux de Toronto ont applaudi le gouvernement. Dans son édition du 8 septembre, le *Star* écrivait que désormais le Canada s'intéresserait à l'IDS dans le contexte de la limitation des armements; de son côté, le *Globe and Mail* déclarait, le 9 septembre, que la décision prise attestait qu'il existait bien à Ottawa une politique étrangère indépendante, forte et active. Le 10 septembre, l'éditorialiste du *Devoir*, M. Albert Juneau, exprima une mise en garde : il rappela l'affirmation du Premier ministre selon laquelle l'Union soviétique était très en avance dans le domaine de la défense contre les missiles balistiques, et il souligna les dangers que l'IDS comportait pour les négociations de Genève sur la limitation des armements.

CONCLUSION

D'aucuns ont fait valoir que l'ampleur de la controverse publique a été attribuable en partie au gouvernement lui-même, pendant cet été qui s'annonçait par ailleurs tout à fait ordinaire. Après tout, c'est le gouvernement qui a choisi de retarder sa décision au sujet de la participation du Canada à l'IDS, voire de créer un comité parlementaire pour examiner toute la question. Ce faisant, il a sans aucun doute prolongé le processus décisionnel et permis à l'opposition publique de croître, mais il a aussi fourni à cette dernière une tribune officielle où exprimer ses inquiétudes.

Dans les circonstances, il est juste de supposer que la mise sur pied du comité parlementaire traduisait un désir véritable de sonder le pays sur deux questions litigieuses. Certes, les mérites de la consultation publique comptaient pour beaucoup dans la stratégie du nouveau gouvernement, mérites qu'il a d'ailleurs souvent invoqués pour se distinguer de ceux qui l'avaient précédé au pouvoir.

Bien que la démarche du comité parlementaire ait donné plus d'envergure à la controverse, il n'est pas du tout clair qu'une décision prise rapidement, surtout si elle avait favorisé la participation, n'aurait

pas eu de conséquences politiques graves. Le fait est que le débat sur la participation du Canada aux recherches reliées à l'IDS a abordé toute une panoplie de questions tiraillant le pays depuis longtemps, qu'il s'agisse de la politique de défense, de notre engagement à l'égard de la limitation des armements, de l'image que nous avons de nous-mêmes dans la collectivité mondiale, ou encore, par-dessus tout, de nos rapports avec les États-Unis. De tous les pays de l'OTAN, le Canada est le seul à partager le continent nord-américain avec les États-Unis. Cette réalité physique a inévitablement influé sur les longues réflexions du gouvernement, tout comme la peur de prendre du retard sur les Américains dans le domaine de la technologie de pointe a compté dans la décision des autres pays qui avaient été invités à participer à l'IDS.

En termes très généraux, les Canadiens estiment et admirent leurs voisins du Sud, mais un élément considérable de la population tient toujours à faire la distinction entre les deux pays et à protéger l'autonomie canadienne. Aucun gouvernement ne peut tout à fait se permettre de ne pas tenir compte de cet élément, d'une part parce qu'il n'est pas assujéti aux frontières des partis, d'autre part parce qu'il exerce une influence réelle, mais aussi, enfin, à cause de son importance numérique. Il importe donc de prendre en considération le contexte dans lequel le gouvernement Mulroney a pris sa décision. D'abord, celui-ci a été perçu comme étant mieux disposé à l'égard des États-Unis que son prédécesseur, et plus particulièrement à l'égard des tendances s'y manifestant. Pour être plus précis, disons que le gouvernement a pris sa décision au lendemain de l'incident du *Polar Sea**, alors qu'il se préparait à déployer des efforts concertés pour améliorer les relations commerciales entre le Canada et les États-Unis. Compte tenu de tous ces éléments, il était quasi certainement essentiel, aux yeux du gouvernement, de ne pas être perçu comme étant entièrement assujéti aux Américains.

Le Premier ministre a par ailleurs fait allusion à d'autres critères. Dans sa déclaration publique du 7 septembre, il a rappelé certains propos qu'il avait formulés sur l'IDS en mars, quand il avait dit craindre de (traduction) "se trouver dans une situation dont les paramètres nous échappent et où le

* Les États-Unis avaient envoyé un brise-glaces de la Garde côtière, nommé le *Polar Sea*, dans le passage du Nord-Ouest au début d'août, sans reconnaître les droits souverains revendiqués par le Canada sur ces eaux, ce qui déclencha un tollé de protestations.

gouvernement du Canada n'est pas maître de ses décisions".²⁸ Dans une entrevue qu'il accordait le 5 septembre à M. Peter Gzowski, sur les ondes du réseau anglais de Radio-Canada, M. Mulroney a fait observer que la décision ne pouvait être prise sans égards pour la réputation internationale du pays et pour son engagement en faveur de la limitation des armements.

La décision était cependant loin de répondre à toutes les questions. Certaines d'entre elles, et sans doute la plupart, n'allaient pas être résolues dans l'avenir immédiat, précisément parce que, comme le Comité mixte l'avait signalé dans son rapport provisoire, la décision prise laissait toute liberté d'action au Canada. Toutefois, l'IDS en tant que telle demeurerait certainement une question d'actualité chez nous. Ainsi, les inquiétudes exprimées par l'Opposition au sujet des liens possibles entre l'IDS et la mise en place du Système d'alerte du Nord ne sont sans doute qu'un avant-goût de ce que l'avenir nous réserve. La révision de l'accord du NORAD, qui doit avoir lieu avant son expiration en mai 1986, représentera une autre occasion de relancer le débat. Il est à peu près certain qu'au moment de cette

révision, on reviendra sur la recommandation du Comité sénatorial de la Défense qui proposait de créer un programme spatial militaire canadien, recommandation pour laquelle le *Globe and Mail* (voir les éditoriaux du 17 juin, du 26 août et du 9 septembre) avait manifesté beaucoup d'enthousiasme pendant le débat sur l'IDS.

Un programme spatial militaire canadien comprendrait le déploiement de systèmes spatiaux permettant de surveiller l'espace aérien de notre pays et de signaler l'approche d'avions ou de missiles de croisière ennemis. Un tel programme protégerait la souveraineté nationale tout en complétant tout dispositif anti-missiles balistiques que les États-Unis pourraient déployer. En outre, si ces derniers vont de l'avant et mettent un tel dispositif en place, il comportera sûrement, comme le soulignait le *Globe and Mail*, des radars ou des capteurs spatiaux qui surveilleront l'espace aérien du continent, que cela plaise à Ottawa ou non.²⁹

Les réactions que l'Initiative de défense stratégique a provoquées chez les Canadiens en 1985 attestent qu'il ne sera pas facile d'en arriver à un consensus sur les choix politiques qu'elle supposera.

BIBLIOGRAPHIE

1. *Congressional Quarterly*, vol. 41, n° 12, 26 mars 1983, p. 629-633.
2. *Strategic Defenses: Background Information*, Union of Concerned Scientists, 1984.
3. *Chronique du contrôle des armements*, Centre canadien pour le contrôle des armements et le désarmement, n° 3, juillet 1984, p. 19.
4. Wayne Biddle, "Study Challenges Space Laser Plan", *New York Times*, 25 avril 1984.
5. Leslie H. Gelb, "Vision of Space Defense Posing New Challenges", *New York Times*, 3 mars 1985.
6. *U.S. Embassy Text*, 27 juin 1985; adaptation d'un discours de Paul Nitze prononcé en 1985 au début du semestre, à la Johns Hopkins School of Advanced International Studies.
7. Canada. *Débats de la Chambre des communes*, 21 janvier 1985.
8. *Chronique du contrôle des armements*, CCCAD, numéros 6 et 7, février-avril 1985, pp. 9-11.
9. *Ibid.*, p. 13.
10. Carol Goar, "Is Mulroney hoping to have it both ways on Star Wars?", *Toronto Star*, 4 avril 1985.
11. David MacDonald, "Weinberger Letter Causes Controversy", *Winnipeg Free Press*, 1^{er} mai 1985.
12. Joe O'Donnell, "Star Wars plan a threat to peace, Mulroney warned", *Toronto Star*, 28 mars 1985.
13. Christopher S. Wren, "Canadian Voices 'Star Wars' Doubts", *New York Times*, 29 mars 1985.
14. Lise Bissonnette, "Les Libéraux et l'IDS", *Le Devoir*, 17 juillet 1985, et "Hardly Pearsonian", *Ottawa Citizen*, 18 juillet 1985 (éditorial).
15. *The Economics of Star Wars: Critical Questions for Canada*, CCCAD, 19 août 1985.
16. Lettre de Raymond Reiter, *Toronto Star*, 4 juillet 1985.
17. David L. Parnas, *Software Aspects of Strategic Defence Systems*, Mémoire présenté au Comité mixte spécial sur les relations internationales du Canada, juillet 1985.
18. John C. Polanyi, *Should Canada Participate in SDI Research?*, Mémoire présenté au Comité mixte spécial sur les relations internationales du Canada, le 24 juillet 1985.
19. C.R. Nixon, *Mémoire* présenté au Comité mixte spécial, juillet 1985.
20. *Rapport intérimaire* du Comité mixte spécial sur les relations internationales du Canada, inclus dans les Procès-verbaux et témoignages du Comité mixte spécial du Sénat et de la Chambre des communes sur les relations extérieures du Canada (23 août 1985), p. 18:165.
21. *Mémoire* présenté au Comité mixte spécial sur les relations internationales du Canada, par le Mouvement canadien pour une fédération mondiale, juillet 1985.
22. *Rapport intérimaire*, p. 18:153.
23. *Ibid.*, p. 18:164.
24. *Ibid.*, p. 18:159.
25. *Rapport intérimaire* du Comité mixte spécial sur les relations internationales du Canada, le 23 août 1985, pp. 91-115 (version anglaise), *passim*.

26. *Extraits de propos formulés* par le Premier ministre Brian Mulroney, le 7 septembre 1985.
27. Sallot, "Peace groups pleased by rejection of Star Wars", *Globe and Mail*, le 9 septembre 1985.
28. *Extraits de propos formulés* par M. Mulroney, le 7 septembre 1985.
29. "Canada's space option", *Globe and Mail*, 17 juin 1985 (éditorial).

AUTRES LECTURES

L'initiative de défense stratégique

- Anti-Satellite Weapons: Arms Control Arms Race?* Union of Concerned Scientists, 30 juin 1983.
- Ballistic Missile Defence* Ashton Carter et David Schwartz, (éd.) The Brookings Institution, 1984.
- Space-Based Missile Defense*, Union of Concerned Scientists, mars 1983.
- Directed-Energy Missile Defence in Space*, Congrès des É.-U., Office of Technological Assessment, Washington, D.C., U.S. Government Publishing Office, 1984.

Articles

- Zbigniew Brzezinski, Robert Jastrow et Max M. Kampelman, "Defense in Space is Not 'Star Wars'", *New York Times Magazine*, le 27 janvier 1985.
- Robert Jastrow, "Reagan vs. the Scientists: Why the President is Right about Missile Defense", *Commentary*, janvier 1984.
- Richard Garwin, Kurt Gottfried et Donald Hafner, "Antisatellite Weapons", *Scientific American*, vol. 250, numéro 6, juin 1984.

Perspectives canadiennes

- Rapport du Comité spécial du Sénat sur la Défense nationale, intitulé *La défense aérienne du territoire canadien*, janvier 1985.
- The Economics of Star Wars: Critical Questions for Canada*, Centre canadien pour le contrôle des armements et le désarmement, le 19 août 1985.
- Rapport intérimaire du Comité mixte spécial sur les relations internationales du Canada*, le 23 août 1985.



est journaliste pigiste basé à
de cet article a été faite par

publié par l'Institut cana-
curité internationales. Les
primées sont celles de l'au-
autres exemplaires, prières
dresse suivante : 307, rue
K2P 0P7

Also available in English.

LIBRARY E A/BIBLIOTHEQUE A E

